

# **Charte préfigurant la création du Collectif National des Réseaux et des Acteurs Territoriaux du Sport-Santé (CNRATSS)**

**Présentation officielle le Lundi 14 Octobre 2019 à Strasbourg**

## **1- Les valeurs et objets**

Cette charte a pour objet de matérialiser l'engagement des structures signataires dans une collaboration réciproque pour devenir cofondatrices d'une structure morale les unissant.

Le Collectif National des Réseaux et des Acteurs Territoriaux du Sport-Santé (CNRATSS) a comme premier intérêt d'avoir une action de bienveillance les uns envers les autres tout en respectant les particularités historiques et territoriales de chacun. La mise en avant de toutes les initiatives territoriales est une priorité.

Le 17 octobre 2018, la Haute Autorité de la Santé a émis un guide pour faciliter la prescription d'activité physique à tous les patients. Ce guide a été établi pour « lever un certain nombre de ces freins et favoriser le développement de cette thérapeutique non médicamenteuse qu'est l'activité physique ». Suite à l'édition de ce guide, il peut être estimé que le Sport-Santé regroupe la pratique de toutes les activités physiques dans un but de santé.

Le contexte va donc dans le sens du développement de l'activité physique sur prescription. Mais l'un des principaux freins est l'absence d'une réelle union des opérateurs français du Sport-Santé dans l'objectif de créer un modèle organisationnel et un modèle économique viables menant à un véritable déploiement territorial du Sport-Santé.

Pour développer et garantir la croissance du Sport-Santé, il est indispensable de reconnaître la diversité des modèles existants et à venir dans le respect des principes suivants :

### **Une vision globale du Sport-Santé**

Sont invités à devenir membres co-fondateurs du CNRATSS tout opérateur mettant en œuvre du Sport-Santé sur son territoire. Les membres co-fondateurs du CNRATSS doivent avoir comme principal objectif le développement du Sport-Santé dans le respect des particularités propres à chaque territoire. Le CNRATSS trouvera sa richesse dans la diversité de ses acteurs.

### **Les structures pouvant adhérer au collectif**

Il s'agit de structures associatives et plus largement relevant de l'Économie Sociale et Solidaire mettant en place une activité physique sur prescription de manière pluridisciplinaire.

## **Une démarche globale de la promotion du Sport-Santé**

Une réflexion globale sur le développement du Sport-Santé est nécessaire, et celle-ci passe par l'investissement et la mobilisation des opérateurs du Sport-Santé. Cette démarche globale doit être présente à tous les niveaux de décision, depuis le créneau Sport-Santé jusqu'au plus haut niveau de décision national.

Afin de pouvoir la rendre possible, il est indispensable que tous les opérateurs s'unissent afin de faire porter leur voix au plus haut.

## **Une approche participative**

Le CNRATSS prônera une participation effective de chacun de ses membres dans la mise en place de ses actions.

## **Un souci démocratique**

Le CNRATSS facilitera par tous les moyens l'expression des opérateurs Sport-Santé sur leur mode de fonctionnement, leurs problèmes et leur proposition d'évolution du Sport-Santé. Le CNRATSS apportera à chaque opérateur un intérêt identique quel que soit sa forme juridique, leur histoire ou leur organisation territoriale.

Le CNRATSS suscitera et soutiendra toutes les initiatives avec un esprit ouvert et créatif.

Les actions et propositions seront partagées entre tous les opérateurs et avec les instances sportives, de la santé et de l'état susceptibles d'être investies dans les champs du Sport-Santé.

Afin de pouvoir être entendues et de dynamiser le CNRATSS, les structures adhérentes nommeront un porte-parole parmi une personnalité physique de leur choix.

## **2- Les objectifs du CNRATSS**

Les objectifs majeurs du CNRATSS sont :

- Devenir une structure de référence et ainsi être le porte-parole des réseaux et des acteurs territoriaux du Sport-Santé afin de légitimer l'action de chacun d'entre-eux ;
- Créer une entraide (partage d'expériences, circulation d'informations et d'outils) ;
- Établir les conditions d'appropriation de la thématique Sport-Santé par le public cible ;
- Faciliter les échanges entre les opérateurs du Sport-Santé et les sociétés savantes œuvrant dans le champ du Sport-Santé.

Les objectifs mineurs :

- Permettre aux opérateurs de se connaître et de mener une réflexion commune ;
- Définir le Sport-Santé et ses différentes formes selon que l'on propose des préventions mixtes ou identifiées comme primaire, secondaire ou tertiaire ;

- Favoriser le développement du Sport-Santé sur l'ensemble du territoire français ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles actions conçues dans un esprit de partenariat.
- 

### **3- Les engagements des membres signataires**

Chaque membre signataire s'engage à :

- Respecter l'autonomie de chacune des structures signataires ;
- S'impliquer dans une mission d'intérêt général ;
- Participer dans la limite des ressources et des compétences de chacun à l'écriture de statuts menant à la fondation de ce projet collaboratif ;
- D'accepter la diffusion publique de la description des actions proposées dans un but d'enrichissement collectif ;
- Respecter le départ de l'une d'elle sans qu'elle n'ait à se justifier et sans préavis.

#### **Les membres du groupe de travail :**

- Madame Marie Liesse Dovergne, EffORMip
- Docteur Brice Canot, Reims
- Docteur Jean Luc Grillon, Bourgogne-Franche-Comté
- Docteur Alain Fuch, Côte d'Azur
- Docteur Patrick Bacquaert IRBMS, Hauts-de-France
- Monsieur Gilles Bouilhaguet, Côte Basque